

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 20 juin 2017, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent

les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1843/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mai 2017.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1844/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mai 2017.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1845/SSGC)

M^{me} Martine Renaud, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Demande de reconnaissance de fournisseurs ou prestataires de service exclusif - Centre de services et ateliers de réparation au CFTR;
8. Proposition de bail entre les Placements J.D.G. inc. et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;
9. Proposition de bail entre la Commission scolaire des Portages de l'Outaouais et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN);
10. Proposition de bail entre Les Associés transporteurs du Québec inc. et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN);
11. Proposition de bail entre Entrepotage Maska inc. et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN);
12. Livraison, installation et location de locaux modulaires - école des Hauteurs;
13. Achat de cartes routières et de volumes pour les cours au Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme (CFTR);
14. Achat de carburant diesel incluant la fourniture, l'installation et l'entretien d'un réservoir hors terre avec bassin pour le Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme (CFTR);
15. Achat de téléphones IP pour les projets de rehaussement et d'ajout à la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;
16. Renouvellement pour trois (3) ans du contrat de support de téléphonie IP, UCSS et ESW, pour le Service des technologies de l'information;
17. Questions diverses;
18. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE FOURNISSEURS OU PRESTATAIRES DE SERVICE EXCLUSIF - CENTRES DE SERVICE ET ATELIERS DE RÉPARATION AU CFTR (RCE-1846/SRM)

ATTENDU l'article 5.3.1 c) - Fournisseur ou prestataire de service exclusif de la politique d'approvisionnement;

CONSIDÉRANT QUE la flotte de camions du Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme (CFTR) nécessite régulièrement de l'entretien, et ce, dans différentes villes de la province;

CONSIDÉRANT QUE la réparation de camions nécessite préalablement un diagnostic et que toute demande de prix à d'autres ateliers d'entretien engendrerait des pertes de temps et des coûts additionnels;

CONSIDÉRANT notre obligation de résultat dans la prestation d'apprentissage pédagogique et dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT l'identification de centres de service et des ateliers de réparation effectuée par le CFTR;

CONSIDÉRANT la négociation de gré à gré effectuée par le CFTR sur les taux horaires de chacune des firmes;

CONSIDÉRANT la quantité nécessaire de centres de service et des ateliers de réparation ainsi que leur localisation géographique;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles suite à une analyse des coûts et des économies;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Renaud, commissaire :

- A) De retenir les services des centres de service et des ateliers de réparation comme fournisseurs ou prestataires de service exclusif tel qu'apparaissant sur la liste, laquelle devra être conforme au projet déposé au répertoire de la commission scolaire sous la cote *CE2016-2017-03*.
- B) D'octroyer un contrat annuel sur la base des taux horaires tel qu'apparaissant sur la liste. Ces tarifs sont assujettis à l'augmentation statutaire de la rémunération.
- C) Que la période du contrat annuel soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.
- D) Que l'on révise annuellement la liste des centres de service et des ateliers de réparation et leur taux horaire respectif.

Adopté

PROPOSITION DE BAIL ENTRE LES PLACEMENTS J.D.G. INC. ET LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (RCE-1847/SRM)

ATTENDU QUE la direction du Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme (CFTR) dépose une proposition de bail entre la compagnie Les Placements J.D.G. inc. et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) pour son centre de formation de Saint-Jean dont les installations sont situées au 550 boul. de Normandie à Saint-Jean-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE le président de la compagnie Les Placements J.D.G. inc. met à la disposition du CFTR des locaux que la direction du CFTR juge appropriés;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

- A) D'autoriser le présent bail en considération d'un loyer mensuel de base de 5 381,24 \$ par mois pour une durée initiale débutant le 1^{er} septembre 2017 et se terminant le 31 août 2020. Le présent bail comportera deux années d'option de renouvellement additionnelles à son terme.
- B) D'autoriser le président et la directrice générale à signer le bail.

Adopté

PROPOSITION DE BAIL ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES DE L'OUTAOUAIS ET LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (CSRDN) (RCE-1848/SRM)

ATTENDU QUE la direction du Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme (CFTR) souhaite continuer de desservir sa clientèle dans la région de Gatineau;

ATTENDU QUE la direction du CFTR a négocié un coût de loyer à 4 700 \$ par mois (sans les taxes) incluant les frais d'électricité et gazier, de téléphonie et d'Internet de même que les frais d'entretien ménager;

ATTENDU QUE la direction du CFTR économisera plus de 7 000 \$ par an suite à cette relocalisation par rapport au coût annuel de l'ancien bail qui excluait les autres frais plus haut mentionnés;

ATTENDU QUE la direction du CFTR a effectué plusieurs tentatives auprès d'agents d'immeubles de la région de Gatineau pour se relocaliser, et ce, sans succès;

ATTENDU QUE la nouvelle localisation pour dispenser la formation, rue Vernon, correspond aux exigences et aux attentes de la direction du CFTR;

ATTENDU QUE la direction du Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme (CFTR) dépose une proposition de bail entre la Commission scolaire des Portages de l'Outaouais et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) pour son centre de formation de Gatineau dont le terrain de pratique et les locaux sont situés respectivement au 685 et 695, rue Vernon à Gatineau;

ATTENDU QUE la direction générale de la Commission scolaire des Portages de l'Outaouais met à la disposition du CFTR des locaux que la direction du CFTR juge appropriés;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'autoriser le présent bail en considération d'un loyer mensuel de base de 4 700 \$ par mois pour une durée initiale débutant le 1^{er} juillet 2017 et se terminant le 30 juin 2018. Le présent bail se renouvellera pour une période additionnelle d'une année à son terme.
- B) D'autoriser le président et la directrice générale à signer le bail.

Adopté

PROPOSITION DE BAIL ENTRE LES ASSOCIÉS TRANSPORTEURS DU QUÉBEC INC. ET LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (CSRDN) (RCE-1849/SRM)

ATTENDU QUE la direction du Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme (CFTR) dépose une proposition de bail entre la compagnie Les Associés transporteurs du Québec inc. et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) pour son centre de formation de Montréal dont les installations sont situées au 8577, rue Pascal Gagnon à Saint-Léonard;

ATTENDU QUE le représentant de la compagnie Les Associés transporteurs du Québec inc. met à la disposition du CFTR des locaux que la direction du CFTR juge appropriés;

Il est **PROPOSÉ** par M. Martin Reid, commissaire :

- A) D'autoriser le présent bail en considération d'un loyer mensuel de base de 8 000 \$ par mois pour une durée d'un an débutant le 1^{er} juillet 2017 et se terminant le 30 juin 2018. Le présent bail comportera une année d'option de renouvellement additionnelle à son terme.
- B) D'autoriser le président et la directrice générale à signer le bail.

Adopté

PROPOSITION DE BAIL ENTRE ENTREPOSAGE MASKA INC. ET LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (CSRDN) (RCE-1850/SRM)

ATTENDU QUE la direction du Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme (CFTR) dépose une proposition de bail entre la compagnie Entreposage Maska inc. et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) pour son centre de formation de Saint-Hyacinthe dont les installations sont situées au 2825, Casavant Ouest à Saint-Hyacinthe;

ATTENDU QUE le président de la compagnie Entreposage Maska inc. met à la disposition du CFTR des locaux que la direction du CFTR juge appropriés;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'autoriser le présent bail en considération d'un loyer mensuel de base de 4 182,83 \$ par mois pour une durée d'un an débutant le 1^{er} juillet 2017 et se terminant le 30 juin 2018. Le présent bail comportera une année d'option de renouvellement additionnelle à son terme.
- B) D'autoriser le président et la directrice générale à signer le bail.

Adopté

LIVRAISON, INSTALLATION ET LOCATION DE LOCAUX MODULAIRES - ÉCOLE DES HAUTEURS (RCE-1851/SRM)

ATTENDU QUE la firme Steven Carey Architecte inc. a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 16380-078) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 juin 2017 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie AMB Tresec inc. de Laval, au montant forfaitaire de 205 000 \$ (avant les taxes), a été jugée la plus basse conforme pour effectuer les travaux à l'école des Hauteurs;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 8 juin 2017;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de livraison, installation et location de locaux modulaires à l'école des Hauteurs à l'entreprise AMB Tresec inc. de Laval, au montant forfaitaire de 205 000 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

ACHAT DE CARTES ROUTIÈRES ET DE VOLUMES POUR LES COURS AU CENTRE DE FORMATION DU TRANSPORT ROUTIER DE SAINT-JÉRÔME (CFTR) (RCE-1852/SRM)

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à l'appel d'offres 16380-089 - Achat de cartes routières et de volumes pour les cours au Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme (CFTR);

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 juin 2017 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission a été analysée par l'équipe du CFTR;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du CFTR;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

- A) D'autoriser l'achat de cartes routières et de volumes pour les cours au Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme (CFTR) à l'entreprise Alain Contant inc. de Saint-Jérôme, au montant total de 107 430,71 \$ avant les taxes.
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

ACHAT DE CARBURANT DIESEL INCLUANT LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN D'UN RÉSERVOIR HORS TERRE AVEC BASSIN POUR LE CENTRE DE FORMATION DU TRANSPORT ROUTIER DE SAINT-JÉRÔME (CFTR) (RCE-1853/SRM)

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public (soumission # 16380-090) pour l'achat de carburant diesel incluant la fourniture, l'installation et l'entretien d'un réservoir hors terre selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 juin 2017 à 14 h;

ATTENDU la recommandation de la direction du CFTR;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSE par M. Martin Reid, commissaire :

- A) D'accorder le contrat pour l'achat de carburant diesel incluant la fourniture, l'installation et l'entretien d'un réservoir hors terre avec bassin pour le CFTR, pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2020 à l'entreprise J.C. Dumoulin inc. de Saint-Jérôme, au montant total avant les taxes de 1 820 700 \$ (représentant 0,867 \$ / litre).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

ACHAT DE TÉLÉPHONES IP POUR LES PROJETS DE REHAUSSEMENT ET D'AJOUT À LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (RCE-1854/SRM)

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à l'appel d'offres 16380-091 - Achat de téléphones IP pour les projets de rehaussement et d'ajout à la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN);

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 juin 2017 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission a été analysée par le Service des technologies de l'information;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des technologies de l'information;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Renaud, commissaire :

- A) D'autoriser l'achat de téléphones IP pour les projets de rehaussement et d'ajout à la CSRDN à l'entreprise Société TELUS Communications de Montréal, au montant total de 133 807,19 \$ avant les taxes.
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

RENOUVELLEMENT POUR TROIS (3) ANS DU CONTRAT DE SUPPORT DE TÉLÉPHONIE IP, UCSS ET ESW, POUR LE SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (RCE-1855/SRM)

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à l'appel d'offres 16380-094 - Renouvellement pour trois (3) ans du contrat de support de téléphonie IP, UCSS et ESW, pour le Service des technologies de l'information;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 juin 2017 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission a été analysée par le Service des technologies de l'information;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des technologies de l'information;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

- A) D'autoriser le renouvellement pour trois (3) ans du contrat de support de téléphonie IP, UCSS et ESW, pour le Service des technologies de l'information à l'entreprise Informatique Pro-Contact inc. de Laval, au montant total de 210 239,68 \$, avant les taxes, conditionnellement à la réception d'une confirmation écrite du manufacturier à l'effet que le rabais éducationnel n'a pas été inclus au montant soumis au fournisseur et que le fournisseur retenu appliquera ledit crédit au contrat.
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1856/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 19 h.

Adopté

Président

Secrétaire